



Courrier Clubs N°1460 du 09 juin 2020

Pour rappel 4 clubs de notre département ont des factures à régler auprès de la Ligue d'Ile de France de Natation.

Merci de vous mettre en règle via extranat.



Communiqué FFN

Réouverture des piscines

Les annonces gouvernementales du jeudi 28 mai ont validé la réouverture des piscines sur l'ensemble du territoire au 2 juin, à l'exception des installations situées en zone orange, qui devraient rouvrir quant à elle le 22 juin. La Fédération Française de Natation ne peut que se réjouir de cette décision qui va dans le sens du retour de nos clubs vers les équipements aquatiques. La décision de réouverture revient désormais aux collectivités propriétaires, en lien avec leur gestionnaire le cas échéant et les services de l'Etat.

Dès mardi 2 juin, de nombreuses collectivités ont fait le choix de la réouverture et nous les en remercions.

Une reprise des pratiques associatives en piscine est donc possible et la FFN a établi une fiche de recommandations pour la reprise des activités de la natation. Ces mesures respectent les guides de recommandations ministériels déjà publiés, et sont la déclinaison du protocole appliqué et éprouvé pour les sportifs de haut-niveau depuis le 11 mai, établi par la Commission médicale fédérale, en lien avec la Direction technique nationale.

Convaincue que cette reprise associative progressive est une solution qui peut permettre aux collectivités de proposer des activités encadrées en toute sécurité à leur concitoyen, et qu'elle constitue une étape nécessaire vers un retour à la normale pour la saison sportive 2020-2021, la FFN encourage ses clubs à se rapprocher de leur collectivité en ce sens. Les services fédéraux se tiennent également à la disposition des clubs qui rencontreraient des difficultés sur leur territoire. Ils sont disponibles à l'adresse générique suivantes : reseau.federal@ffnatation.fr.

En parallèle, la FFN contribue depuis tout récemment au comité de suivi ministériel dédié aux complexes aquatiques. Vingt-six piscines-tests vont suivre un protocole strict qui devrait permettre d'ici à trois semaines la mise en place d'une organisation nouvelle des centres aquatiques. Les conclusions de comité de suivi poursuivront d'enrichir les recommandations fédérales.

Fiche de recommandations à respecter une fois la reprise des entraînements validée

Dispositions administratives

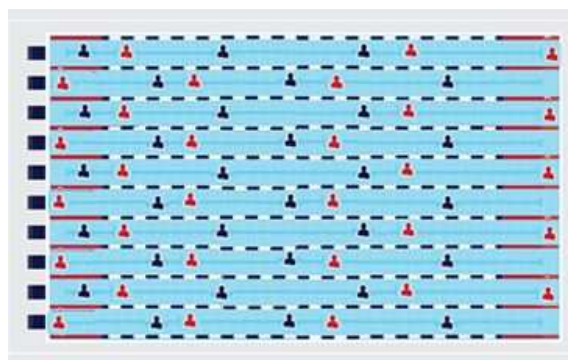
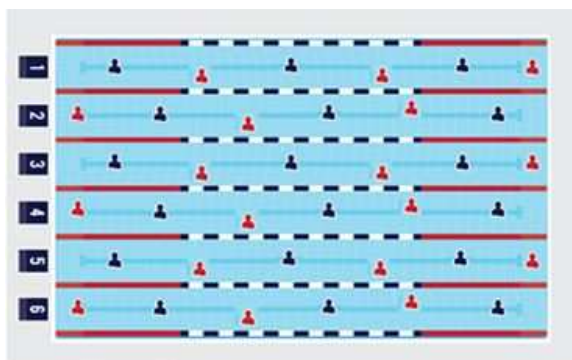
- Désignation d'un référent COVID qui saura faire le lien avec l'exploitant de l'installation et valider la bonne application des recommandations fédérales
- La visite médicale n'est pas obligatoire dans le cadre d'une reprise d'activité sportive pour les personnes ne présentant aucune suspicion de COVID. Un suivi médical régulier des pratiquants est en vigueur ([lien questionnaire](#))
- Mise en place avec l'exploitant de la piscine d'un circuit de fonctionnement et d'une organisation facilitant la distanciation et la désinfection régulière des zones communes

Dispositions en marge de la pratique

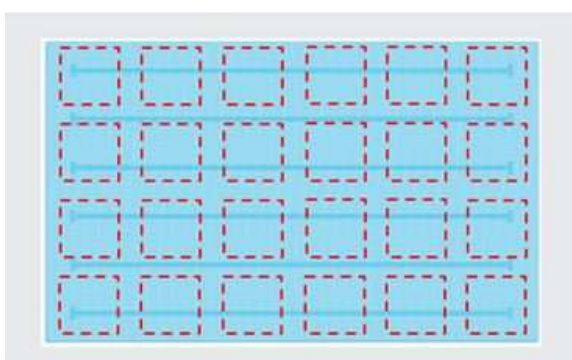
- Seuls les pratiquants et leurs encadrants pourront accéder à la halle bassins
- Respect des gestes barrières avant l'accès à la halle bassins ; les encadrants devront se protéger d'un masque
- Les pratiquants prendront une douche savonnée avant et après la pratique
- Les pratiquants auront pris leurs dispositions avant l'entraînement pour réduire leur temps dans les vestiaires au strict minimum
- Pour faciliter la distanciation, les plages et les tribunes pourront également être utilisées pour se changer
- Le stationnement dans les vestiaires et sur les plages s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale (4 m²)
- Les pratiquants arrivent à l'heure et quittent la piscine dès la fin de la séance

Dispositions pendant la pratique

- Chaque pratiquant vient avec sa bouteille d'eau
- Aucun équipement ne peut être mutualisé
- Aucune pratique collective de synchronisation n'est possible ; pour la natation artistique et le plongeon, seuls la pratique individuelle peut reprendre
- Pour le water-polo, aucun contact n'est possible ; la transmission du ballon en milieu aquatique chloré est en revanche réputée sans risque et reste possible ; les exercices de passes et de tirs peuvent reprendre
- **Concernant la natation en ligne, jusqu'à 6 nageurs peuvent évoluer simultanément de manière dynamique dans une ligne d'eau de 25 ou de 50 mètres**
- Les départs des séries s'effectuent en décalé
- Lors des phases dites « statiques » (récupération, prises des informations de l'encadrant), un espace personnel de 4 m² doit être respecté dans les bassins et sur les plages. Les encadrants veilleront à ce qu'aucun regroupement ne se fasse aux murs.



- Pour les activités de type aquaforme, le respect d'un espace personnel d'au moins 4 m² est recommandé



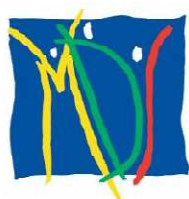
Records et meilleures performances

■ Record au XIème Meeting National Eurocom de Massy du 06 au 08 mars 2020

⇒ 50 dos dames

DEL'HOMME Laurine (1997) ES Massy en 28.94 le 06/03/2020

Communication



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs



La Mutuelle des Sportifs offre à ses adhérents atteints de la COVID 19 ayant été hospitalisés en soins intensifs et/ou en réanimation, le parcours Sport sur Ordonnance qu'elle a créé

La Mutuelle des Sportifs, pionnière parmi tous les assureurs de la garantie Sport sur Ordonnance, doublement récompensée par l'Argus d'Or de l'Innovation Produits et l'Argus de l'Innovation Mutualiste et paritaire dans la catégorie Responsabilité Sociétale, a décidé d'offrir à ses adhérents l'accompagnement Sport sur Ordonnance qu'elle a mis en œuvre.

Les adhérents concernés pourront en bénéficier gratuitement durant 2 ans.

Les professionnels du réseau de la Mutuelle des Sportifs (professionnels de santé, enseignants APA et éducateurs sportifs) s'appuieront, sous le contrôle du Haut Conseil Scientifique de la Mutuelle et comme le prévoit la Haute Autorité en Santé, sur les bilans diagnostiques réalisés en médecine de rééducation et de réadaptation.

En fonction de l'avis du Médecin des patients concernés et des bilans nécessaires réalisés, des programmes d'activités physiques adaptées pourront prolonger ainsi les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR). Les Activités Physiques et Sportives sont en effet indispensables pour le maintien et le développement de la fonction cardiorespiratoire et musculaire afin de ne pas perdre les bénéfices acquis en établissement de santé.

Durant cette crise sanitaire, cet accompagnement inclut bien évidemment les recommandations liées à la reprise post-confinement de l'épidémie COVID-19. Il intègre également l'application très stricte des recommandations ministérielles pour chaque fédération sportive.

C'est donc une mutualisation de notre savoir-faire que nous proposons aux patients post-COVID-19 afin de les aider à reprendre en toute confiance des activités physiques essentielles à leur état de santé.

L'information est disponible sur le site institutionnel de la MUTUELLE DES SPORTIFS :

[Site WEB de la MUTUELLE DES SPORTIFS](#)

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Service Sport sur Ordonnance par téléphone au 01.53.04.86.89 ou par courriel :

sportsurordonnance@grpmds.com

■ **Sensibilisation à la prévention et la lutte contre les violences et dérives sexuelles**

Le sport est un phénomène social majeur dans nos territoires. Il s'inscrit pleinement dans notre société et répond majoritairement à des enjeux éducatifs, d'accomplissement personnel, de « vivre ensemble » ainsi que de recherche de performance.

Récemment, des dérives ont été dénoncées au sein du mouvement sportif mettant en exergue des failles, individuelles ou structurelles, graves. C'est pourquoi, la lutte contre les violences et dérives sexuelles dans le sport est un chantier prioritaire qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs du sport : de l'éducateur qui accueille les primopratiquants, à l'entraîneur de haut niveau, en passant par les bénévoles.

Aussi, nous vous proposons de participer à une des sessions de sensibilisation proposées par la DRJSCS Ile-de-France. Ces sessions se feront en visioconférence via l'outil Zoom.

Nous évoquerons les axes de travail du plan régional en la matière.

Vous assisterez aux interventions conjointes de Simon LATOURNERIE, intervenant pour l'antenne régionale du Colosse aux pieds d'argile et de Guillaume DORAI ou de Benjamin FREMIOT qui font partie de LOG.in Prévention et traitent de la question de l'éducation à l'utilisation citoyenne du numérique.

Voici un tableau répertoriant l'ensemble des dates et créneaux proposés.

Merci de vous inscrire via le lien Weezevent qui correspond à la date que vous avez choisie.

Dates	Horaires	Lien Weezevent	Code
Judi 11 juin 2020	14h00- 17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-11-juin	DRJSCS
Samedi 13 juin 2020	19h00- 22h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-13-juin	DRJSCS
Lundi 15 juin 2020	14h00- 17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-15-juin	DRJSCS
Mercredi 17 juin 2020	10h00- 13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-17-juin	DRJSCS
Judi 18 juin 2020	10h00- 13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-18-juin	DRJSCS
Lundi 22 juin 2020	14h00- 17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-22-juin	DRJSCS
Lundi 29 juin 2020	14h00- 17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-29-juin	DRJSCS
Mardi 30 juin 2020	10h00- 13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-30-juin	DRJSCS
Mercredi 1er juillet 2020	10h00- 13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-1er-juillet	DRJSCS
Lundi 6 juillet 2020	14h00- 17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-6-juillet	DRJSCS
Judi 9 juillet 2020	19h00- 22h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-9-juillet	DRJSCS
Mardi 21 juillet 2020	10h00- 13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-21-juillet	DRJSCS

N'hésitez pas à diffuser largement cette information au sein de votre réseau (jusqu'aux clubs de votre territoire) ; ces sessions s'adressent à tous.

Renseignements au : 06.33.82.98.97

■ **Campagne Soutiens ton club**

Le Comité National Olympique Sportif Français, la Fondation du Sport Français, France Paralympique avec le soutien du Ministère des Sports lancent la campagne « soutien ton club ». L'objectif est de collecter des dons déductibles des impôts pour venir en aide aux clubs. Ensemble, aidons les clubs à battre le virus et à sortir plus forts de cette période ! Téléchargez la plaquette pour avoir plus d'informations sur le lien suivant : <https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/2291.pdf>



Avec le concours du


**MINISTÈRE
DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Soutiens ton club

Créez une cagnotte et faites bénéficier à vos donateurs d'une déduction fiscale sur :

soutienstonclub.fr

Avec le soutien de :



Les dons effectués sur la plateforme #SOUTIENSTONCLUB sont déductibles d'impôts.



Pour les entreprises

60% sur l'impôt sur les
entreprises



Pour les particuliers

66% sur l'impôt sur les revenus
75% sur l'impôt sur la fortune
immobilière

S'agissant d'un mécène entreprise, si le montant du don est supérieur à 3 000 euros, il sera invité à établir une convention de mécénat en lien avec la Fondation du Sport Français.

5% des dons sont prélevés pour les frais de fonctionnement de la plateforme, commission bancaire incluse.

Référence : Code général des impôts, articles 200, 238 bis et 978.



Fonds de solidarité

Le partage est une valeur chère au monde sportif. Aussi, 10% seront prélevés sur chacun des dons pour constituer un fonds de solidarité dédié à l'aide des clubs sportifs les plus en difficulté.

Les dossiers des clubs dont les cagnottes seront les plus faibles seront étudiés pour bénéficier dudit fonds de solidarité.

Offres d'emploi



INFO EMPLOI :

Le CN Viry-Châtillon Natation (91), recherche pour la saison prochaine **2020-2021**
des éducateurs (BEESAN – BPJEPS - MSN), à temps non complet, pour l'encadrement de groupes :

- Écoles de natation.
- Perfectionnement.
- Groupe Compétition Stagiaires (Ex Poussins).
- Loisirs
- Aquagym.

Entraînements les soirs entre 17h30 et 21h15 et les mercredi et samedi entre 12h45 et 14h45).

Salaire selon convention collective et expérience.

Envoyez vos candidatures avec CV avec lettre de motivation à :

- presidentecnvnatation@gmail.com et cnv.natation@orange.fr



Offre de Poste de Directeur (trice) Administratif (ve) et Financier (e)

Au terme de la période d'essai légale et dans le cadre de la réorganisation des services fédéraux à venir, le poste évoluera vers un poste de **Directeur (trice) Délégué (e) auprès du Directeur Général**

Positionnement : placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général

Missions principales :

Gestion de la comptabilité

- Superviser la comptabilité générale et analytique
- Etablir les situations intermédiaires
- Assurer la gestion quotidienne de la Trésorerie
- Assurer la veille et la mise à jour des procédures comptables auprès de son équipe

Gestion de l'information financière

- Garantir le respect du suivi budgétaire en conformité avec la politique fédérale
- Travailler en étroite relation avec le Trésorier et le Trésorier adjoint (validation et suivi CO, validation et suivi des différents budgets), avec le Président et la SG, avec le Directeur Général, le DTN et la Responsable RH
- Etablir les reportings

Stratégie financière

- Contrôler la rentabilité et la solvabilité de la FFN et l'aider à anticiper sa stratégie de développement et les financements et investissements nécessaires
- Développer des outils d'aide à la prise de décisions
- Communiquer les informations financières aux élus et au DG et les alerter en cas de risque financier potentiel
- Mettre en œuvre une politique des achats et les procédures adéquates afin d'assurer son contrôle en collaboration avec le Responsable Achats

Révisions des Comptes/Préparation AG/Déclarations obligatoires

- Assurer le pilotage de la révision des Comptes : comptes de résultats
- Préparer les AG : clôture des comptes, respect des délais et procédures liées au statut associatif de la FFN

Contrôle de Gestion

- Organiser et contrôler la gestion économique de la FFN via la définition d'objectifs, indicateurs d'activités et mesures de performance et projection à 4 ans dans le respect du projet fédéral
- Optimiser la rentabilité financière afin d'aider les dirigeants à définir la stratégie générale de la FFN
- Contrôler la gestion financière des budgets institutionnel et sportif de la FFN : améliorer les procédures de gestion et d'optimisation des flux d'information financière : en garantir la fiabilité. Veiller au respect des procédures.
- Etablir les reportings auprès des instances (élaborer et mettre en place les outils de reporting : tableaux de bord hebdomadaires, mensuels ou trimestriels ; obtenir et collecter toute information susceptible d'agir sur le résultat FFN, la traduire en éléments financiers)
- Analyser les dépenses relatives au fonctionnement de la FFN (achat de fournitures et matériaux, commande de travaux, de prestations . . .) :

- Analyse, contrôle et validation des demandes d'engagement : vérification de leur régularité juridique.
- Contrôle financier des achats : Analyse de la mise en concurrence des fournisseurs avec les services concernés, et comparaison des conditions de prix.
- Produire et diffuser l'information financière légale

Relations avec les organes déconcentrés (ligues, comités)

- Collecter les informations financières des organes déconcentrés
- Analyser les états financiers et établir les tableaux de bord
- Garantir les relations avec les tiers (CAC, avocats, contrôleurs fiscaux, Cour des Comptes, MJS)

Représentativité de la FFN (interne et externe)

- Participer aux diverses réunions internes (comités de direction, commissions et groupes de travail, bureaux fédéraux, conseils d'administration, AG...)
- Participer aux diverses réunions externes (conseils syndicaux, conférences des DAF...)

Management

- Coordonner les salariés de l'équipe, promouvoir le travail d'équipe, déléguer des tâches, résoudre des problèmes, définir des objectifs et l'évaluation de la performance de tous
- Collaborer quotidiennement avec l'équipe comptable
- Préparer et animer les réunions d'équipe
- Garantir le transfert de compétences au sein de l'équipe
- Assurer les entretiens des salariés du département

Compétences utiles à la fonction :

- Pragmatisme : savoir être en adéquation avec les objectifs et les contraintes de l'entreprise
- Fort leadership pour faire adhérer les équipes aux méthodes et procédures
- Capacité à manager et à faire adhérer son équipe comptable et financière au projet fédéral
- Capacité à anticiper les conséquences économiques et financières des actions quotidiennes
- Maîtrise des techniques et principes comptables, financiers et fiscaux
- Capacité à dialoguer avec l'ensemble des acteurs à l'interne et à l'extérieur
- Maîtrise de l'anglais
- Disponibilité, grande capacité de travail, autonomie, droit de réserve
- Une expérience en milieu associatif serait un plus

Lieu de travail :

Fédération Française de Natation – 104 rue Martre 92110 CLICHY ; Les candidat (e) s devront résider à Paris ou région parisienne.

Rémunération :

Cadre forfait jour – CDI – Temps plein – Rémunération à négocier, selon expérience (minimum de 5 ans)

Poste à pourvoir : à partir du 1^{er} Septembre 2020

Candidature : (CV + lettre de motivation) à adresser au plus tard le 30 Juin 2020 - par mail à Christine MARC'H – Responsable RH – Mail : christine.march@ffnatation.fr

Les candidat (e) s pré-sélectionné (e) s seront reçu (e) s en entretien au siège fédéral **le mercredi 8 Juillet** à un horaire qui leur sera communiqué au plus tard le 6 Juillet

Partenariats

■ Croix-Blanche91-formation au secourisme

Fédération des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne

www.croixblanche91.org

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



Sur votre lieu de travail, votre rôle sera de prévenir les risques liés à votre établissement pour éviter un accident. Si besoin, vous serez également la première personne qui interviendra afin de réaliser les gestes

de premiers secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours publics.

Formation initiale	2 jours
Formation continue SST/Formateur SST	1 jour/3 jours
Formation de formateur	8 jours
Passerelle formateur PSC vers formateur SST	4 jours

Postes de secours



Indispensable pour tous les responsables associatifs, organisateurs d'événements sportifs ou culturels, nous organisons et gérons vos postes de secours. Vous souhaitez intervenir à nos côtés, engagez-vous avec nous et passez votre PSE1 et PSE2 gratuitement.

Tarifs des formations

Selon le partenariat entre



Prévention et Secours Civique (PSC) avec moniteur (7h)	42 €
Premiers Secours en Équipe de niveau 1	220 €
Premiers Secours en Équipe de niveau 2	270 €
Formation continue PSE1 ou PSE2	60 €
Formation BNSSA sur 10 jours	310 €
Formation BNSSA + PSE1 sur 10 jours	460 €
Formation NSSA + PSE1 + PSE2 sur 10 jours	750 €

les formations initiales de PSE1 et de PSE2 peuvent être gratuite si quelques jours de votre temps sont donnés à la Croix Blanche sous forme de présence en poste de secours.

Pour chaque formation est compris un livre aide-mémoire



**FÉDÉRATION DES SECOURISTES FRANÇAIS
CROIX BLANCHE DE L'ESSONNE**

BP 50078
91541 MENNECY CEDEX

Tél. : 06 03 26 29 08

N° SIRET 482.971.470.00018 Code APE 8559 B N°

déclaration d'activité : 11 91 05970 91

E-mail : walter.henry@wanadoo.fr



FORMATIONS AUX PREMIERS SECOURS GESTION DE POSTES DE SECOURS



Secouristes Français
Croix Blanche

91

&



*Le comité FFN Essonne Natation, en partenariat avec
la Croix Blanche 91, vous permet de bénéficier de
réductions sur les formations aux premiers secours.*

*Pour vous inscrire à l'une des formations, vous devez
les contacter par mail en précisant que vous appelez
dans le cadre du partenariat avec le Comité de
Natation*

secretairecroixblanche91@orange.fr

*Votre attestation de licence FFN sera à remettre
au formateur le premier jour de formation*

Vous avez reçu votre attestation de licence par mail :

Expéditeur (FFF – Service Licence)

■ **EUROCOM**



PROFITEZ DE **-20%**

SUR **arena** **Jaked** **speedo** **FUNKY TRUNKS** **FUNKITA**

AVEC LE CODE

CD91NATSWIM

*Valable toute l'année / Hors promotions en cours



www.eurocomswim.com